REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du **5 octobre 2020**

Délibération n° 2020-0190

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Budget supplémentaire - Décision modificative n° 1 pour 2020

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Artigny

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 18 septembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Matthieu Vieira

Affiché le : mercredi 7 octobre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Grosperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mmes Burillon, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, Debû, Mme Delaunay, MM. Diop, Doganel, Dossus, Doucet, Mmes Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Gascon, Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Grivel, Groult, Mme Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, MM. Pelaez, Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, MM. Pillon, Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, MM. Seguin, Sellès, Smati, Thevenieau, Uhlrich, Vieira, Vincendet, Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme Cardona), MM. Barge (pouvoir à M. Sellès), Buffet (pouvoir à M. Gascon), Mmes Burricand (pouvoir à M. Millet), Crédoz (pouvoir à M. Benzeghiba), M. David (pouvoir à M. Pillon), Mme Dehan (pouvoir à M. Badouard), M. Devinaz (pouvoir à M. Longueval), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mme Georgel (pouvoir à Mme Benahmed), M. Gomez (pouvoir à Mme Geoffroy), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Percet (pouvoir à Mme Vessiller), Popoff (pouvoir à M. Artigny), Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Sibeud (pouvoir à M. Pelaez), Subaï (pouvoir à M. Bagnon), M. Vergiat (pouvoir à Mme Coin), Mme Zdorovtzoff (pouvoir à M. Athanaze).

Absents non excusés : Mme Guerin.

Conseil du 5 octobre 2020

Délibération n° 2020-0190

commission principale :	finances, institutions, ressources et organisation territoriale
objet :	**Budget supplémentaire - Décision modificative n° 1 pour 2020**
service :	Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 septembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La décision modificative n° 1 a pour objet l'affectation des résultats de l'exercice 2019, constatés dans le compte administratif 2019 approuvé par délibération du Conseil n° 2020-4326 du 8 juin 2020, et divers ajustements de crédits sur l'exercice 2020.

Cette décision modificative revêt un caractère exceptionnel en raison de la crise sanitaire et sociale provoquée par le coronavirus : elle en constate les impacts budgétaires sur les prévisions 2020. En dépenses, elle retrace les soutiens au secteur économique, aux partenaires sociaux et associatifs mais également l'augmentation prévisible des allocations de solidarités telles que le revenu de solidarité active (RSA). En recettes, elle identifie principalement les diminutions liées au ralentissement économique.

Les propositions relatives à la décision modificative n° 1, tous mouvements, sont présentées pour chaque budget de la Métropole de Lyon. Les principales variations d'inscriptions, en mouvements réels, sont commentées par chapitre budgétaire. La révision des autorisations de programme et d'engagement figure en 2ème partie du présent rapport.

À l'issue de cette étape budgétaire, les crédits de paiement de l'ensemble des budgets (non retraités) de la Métropole s'élèvent à 2 621 M€ en dépenses réelles de fonctionnement et à 2 924 M€ (hors reprise des résultats de l'exercice antérieur) en recettes réelles de fonctionnement.

Ils atteignent 1 190,2 M€ en dépenses réelles d'investissement hors reprise des résultats de l'exercice antérieur et 1 120,9 M€ en recettes réelles d'investissement, dont 840 M€ en dépenses et 72,8 M€ en recettes sur le seul périmètre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI). Ces crédits de paiement se répartissent désormais pour 570,7 M€ en dépenses sur les projets et 269,3 M€ sur les opérations récurrentes.

I - Affectation des résultats 2019 et propositions nouvelles relatives à la décision modificative

1° - Budget principal

a) - Affectation des résultats 2019 et montants globaux de la décision modificative

Le résultat de l'exercice 2019 pour la section de fonctionnement présente un excédent de 244 M€. Avec la reprise du solde reporté 2018 (+ 2,8 M€), l'excédent de clôture de la section s'établit à 246,8 M€.

En investissement, avec le résultat reporté 2018 de - 124,4 M€ et, au vu du déficit 2019 de 105,9 M€, la section d'investissement présente un solde de clôture de - 230,2 M€.

Il est donc nécessaire d'affecter 230,2 M€ de l'excédent de fonctionnement à la résorption de ce déficit. Il est également nécessaire d'affecter 3,9 M€ à la couverture des restes de dépenses à réaliser à fin 2019 reportés en 2020.

Le résultat net de fonctionnement s'établit à 16,6 M€.

Affectation du résultat budget principal - Tableau n° 1 (mouvements réels et d'ordre)

Budget principal	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Solde d'exécution en fonctionnement		
résultat de l'exercice 2019 (excédent)		244 039 916,17
solde du résultat reporté 2018		2 790 288,51
résultat de clôture 2019		246 830 204,68
Solde d'exécution en investissement		
résultat de l'exercice 2019 (déficit)	105 861 778,92	
solde du résultat reporté 2018	124 354 205,59	
résultat de clôture 2019	230 215 984,51	
Affectation des résultats		
résultat d'investissement reporté (001)	230 215 984,51	
excédent de fonctionnement capitalisé (1068)		230 215 984,51
résultat de fonctionnement reporté (002)		16 614 220,17

Pour ce qui concerne les propositions nouvelles de la section d'investissement, elles s'établissent en mouvements réels, à 149,9 M€ en dépenses et 2,3 M€ en recettes (hors écriture d'ajustement des emprunts), dont + 135,4 M€ en dépenses et - 15,8 M€ en recettes sur le périmètre de la PPI.

En section de fonctionnement, elles atteignent 91,7 M€ en dépenses et - 65,3 M€ en recettes.

Les mouvements d'ordre liés aux écritures patrimoniales en dépenses et recettes représentent 77,6 M€. Les autres mouvements d'ordre se rapportent aux dotations aux amortissements (9 M€ mouvements intersection) et à l'ajustement du virement de la section de fonctionnement à l'investissement (- 151,9 M€) désormais porté à 38,3 M€.

Il est proposé d'équilibrer la décision modificative par une augmentation du montant des nouveaux emprunts de 291,8 M€.

Décision modificative n° 1 - 2020 - Budget principal - Synthèse - Tableau n° 2 (mouvements réels et d'ordre)

Budget principal	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Investissement	**459 018 170,59**	**459 018 170,59**
déficit de clôture de l'investissement reporté	230 215 984,51	
affectation excédent de fonctionnement reporté		230 215 984,51
virement de la section de fonctionnement		- 151 942 000,00
emprunts en euros (écriture d'ajustement)		291 757 000,00
Propositions nouvelles dont	**149 901 727,14**	**2 346 727,14**
PPI	135 440 231,36	- 15 825 272,86
hors PPI	14 461 495,78	18 172 000,00
mouvements d'ordre intersections	1 260 000,00	9 000 000,00
opérations patrimoniales	77 640 458,94	77 640 458,94
Fonctionnement	**- 47 422 548,54**	**- 47 422 548,54**
excédent de fonctionnement reporté		16 614 220,17
virement à la section d'investissement	- 151 942 000,00	
restes à réaliser en 2019 reportés en 2020	3 862 321,36	

Budget principal	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
propositions nouvelles	91 657 130,10	- 65 296 768,71
mouvements d'ordre intersections	9 000 000,00	1 260 000,00
Total	**411 595 622,05**	**411 595 622,05**

Les dépenses réelles de fonctionnement 2020 sont portées à l'issue de la décision modificative n° 1 à 2 347,4 M€, les recettes de cette section à 2 585,4 M€ (hors reprise de résultat). Les dépenses réelles d'investissement atteignent 1 056,3 M€ (hors reprise de résultat) et les recettes réelles d'investissement 1 030,9 M€. Les crédits de paiement 2020 de la PPI représentent désormais 749,9 M€ en dépenses et 70,7 M€ en recettes.

La décision modificative n° 1 du budget principal est arrêtée en équilibre à la somme de 411,6 M€.

b) - Propositions nouvelles de la décision modificative n° 1 par chapitre budgétaire

Les principales propositions de la décision modificative n° 1 sont détaillées ci-après par chapitre, en sections de fonctionnement et d'investissement.

En dépenses de fonctionnement, les propositions nouvelles se rapportent pour l'essentiel aux dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire et sociale.

Il est proposé d'inscrire 11,7 M€ de charges à caractère général (chapitre 011) au titre des achats d'équipements de protection individuelle et matériels nécessaires à la continuité de service mais aussi aux frais de nettoyage renforcé des locaux et collèges et mise à disposition de paniers repas gratuits pour les collégiens les plus défavorisés.

Le versement de la prime exceptionnelle aux agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire (délibération n° 2020-4328 du Conseil du 8 juin 2020) nécessite l'inscription de 2 M€ (chapitre 012).

En matière de dépenses sociales, au vu des réalisations sur le 1er semestre, les crédits alloués à l'allocation du RSA sont portés à 275 M€ (+ 28,1 M€ chapitre 017). Cette revalorisation intègre une hausse prévisionnelle du nombre de bénéficiaires et la prolongation des droits sans réexamen des dossiers et des conditions de ressources durant la période sanitaire (ordonnance n° 2020-312 du 25 mars 2020 relative à la prolongation de droits sociaux).

En application du décret n° 2020-822 précisant l'ordonnance du 15 avril 2020, une inscription complémentaire de 4,7 M€ est proposée pour compenser les pertes de recettes supportées par les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) (chapitre 016). Ce soutien est également apporté aux SAAD intervenant au domicile des personnes âgées et en situation de handicap bénéficiant d'un plan d'aide à hauteur de 5,5 M€ (chapitre 65).

La contribution de la Métropole aux pertes de recettes et surcoûts supportés par les établissements sociaux et médico-sociaux accueillant des personnes âgées et en situation de handicap nécessite une inscription complémentaire de 5,8 M€ (chapitre 65).

Dans le cadre des mesures d'urgence d'accompagnement des ménages et du tissu associatif, économique et social approuvées par les délibérations n° 2020-4246 du Conseil du 23 avril 2020, n° 2020-4320 et n° 2020-4322 du Conseil du 8 juin 2020, il est proposé d'inscrire 6 M€ en subventions (chapitre 65) dont :

- 2,3 M€ en faveur des ménages les plus modestes : 1,3 M€ au titre du fonds d'urgence créé pour les impayés de loyers et de charges et 1 M€ pour l'attribution d'une bourse métropolitaine d'aide à la poursuite de la scolarité de collégiens,

- 1,2 M€ pour des dispositifs de soutien dans les domaines du tourisme et de l'événementiel,

- 1,1 M€ pour le lancement de l'appel à projets "Culture hors les murs" visant à soutenir la filière culturelle et artistique,

- 1,1 M€ pour le fonds social européen (FSE) inclusion dont l'enveloppe 2020 est portée à 7,1 M€,

- 0,2 M€ au profit de plusieurs grandes associations humanitaires du territoire qui accompagnent les personnes les plus précaires.

Par ailleurs, 0,5 M€ est proposé pour indemniser les prestataires en charge du transport des élèves en situation de handicap qui n'ont pu accomplir leur mission du fait du confinement et de la fermeture des établissements scolaires et 1,7 M€ finance l'indemnité de résiliation de la délégation de service public (DSP) de la Cité internationale de la gastronomie.

Les contributions versées aux budgets annexes sont portées à 38,2 M€ (+ 11,3 M€), dont 5,7 M€ pour la subvention d'équilibre versée au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe et 4,0 M€ pour la participation versée au budget annexe de l'assainissement au titre des eaux pluviales.

En conséquence de la refonte des fonds de péréquation liés aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO), la contribution de la Métropole est portée à 58,7 M€ (+ 5,1 M€ - chapitre 014).

Les charges financières (chapitre 66) sont portées à 30,2 M€ (+ 1,4 M€).

Des régularisations comptables sur exercice antérieur nécessitent l'inscription de 2,3 M€ en charges spécifiques (chapitre 67).

Concernant les recettes de fonctionnement, les produits des services du domaine et ventes diverses (chapitre 70) enregistrent une baisse prévisionnelle globale de 3,1 M€. Compte tenu de la période de confinement, il est proposé de diminuer les recettes de péage du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) de 6M€ ramenant la prévision à 33 M€. 4,2 M€ constatent le paiement par le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) d'un reliquat de charges de fonctionnement du Centre d'échange de Lyon-Perrache (CELP).

Les prévisions de refacturation des prestations mutualisées entre les budgets principal et annexes encadrées par la délibération n° 2019-3884 du Conseil du 4 novembre 2019 sont diminuées de 1,2 M€ et portées à 14,5 M€.

En matière de recettes fiscales (chapitre 731), il convient d'ajuster les prévisions du budget primitif au vu du ralentissement économique (- 75,6 M€) et des notifications des services fiscaux (+ 7,6 M€).

Avec une hypothèse de baisse de 20 % du produit attendu au titre de l'année 2020 des DMTO, le produit 2020 serait de 296,4 M€ (- 73,6 M€). Compte tenu du niveau d'activité dans le secteur du tourisme, le produit de taxe de séjour est porté à 8 M€ (- 2 M€).

Au vu des bases prévisionnelles transmises par les services fiscaux, le produit de cotisation foncière des entreprises (CFE) est porté à 245,2 M€ (+ 1,2 M€), celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 272,5 M€ (- 0,7 M€), celui de la taxe d'habitation à 160 M€ (- 1 M€).

Le produit notifié de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), calculé sur le chiffre d'affaires 2019 des entreprises, est de 319,1 M€ (+ 8,2 M€). La CVAE est perçue avec un décalage global d'une année ; ce qui signifie que l'impact du ralentissement économique se ressentira sur le produit attendu en 2021.

Les dernières notifications de l'État permettent d'abonder les prévisions de concours financiers et participations (chapitre 74) de 6,4 M€ avec une diminution de - 1,9 M€ de la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui s'établit désormais à 392,2 M€ et une augmentation (+ 2,7 M€) de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) qui atteint 57,7 M€.

Selon les modalités décrites par l'instruction ministérielle du 6 mai 2020, la participation de l'État à l'achat de masques est estimée à 2,7 M€.

Dans le cadre de l'appel à projets territoires d'innovation de grande ambition (TIGA), la Métropole bénéficiera de 2,1 M€ de financements de la Banque des territoires correspondant au solde de la phase 1 (0,2 M€) et à une avance sur la phase 2 (1,8 M€).

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont ajustés à hauteur de - 2,8 M€, dont - 2,7 M€ au titre des exonérations et reports d'échéances accordés par la Métropole en soutien aux partenaires économiques : les exonérations totales de 3 mois de loyers des locataires professionnels, adoptées par délibération n° 2020-4246 du Conseil du 23 avril 2020, représentent une perte de produit de 1,3 M€ et le coût des reports de redevances 2020 des délégataires 1,4 M€.

Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), il est proposé d'inscrire 0,6 M€ en atténuation de charges (chapitre 013) au titre des participations conventionnelles de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

En ce qui concerne l'investissement opérationnel (périmètre PPI), il est proposé d'augmenter les prévisions de dépenses de 135,4 M€. Elles atteignent désormais 749,9 M€.

Cette prévision intègre le coût des aides financières aux entreprises votées à hauteur de 105 M€ à l'occasion des Conseils de la Métropole d'avril et juillet 2020.

5 M€ accompagnent la gestion du déclassement de l'autoroute A6/A7. 2 M€ financent des subventions aux établissements accueillant des personnes âgées et 1,5 M€ abonde le dispositif d'aide à l'acquisition de vélos électriques.

Les recettes opérationnelles enregistrent une diminution de 15,8 M€ pour atteindre 70,7 M€. Cet ajustement constate, notamment, un décalage de perception sur les exercices ultérieurs de près de 6 M€ pour le projet de zone commerciale champ du Pont à Saint Priest et de 4,8 M€ pour le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) à Lyon 7°.

Hors périmètre PPI, il est proposé d'inscrire 4,2 M€ en recettes et 6,7 M€ en dépenses d'immobilisations financières (chapitre 27) pour constater des créances à paiements échelonnés liées à des cessions foncières à Bron Terraillon.

Les prévisions de produits de cessions immobilières sont portées à 20 M€ (+ 14 M€).

La participation versée au budget annexe de l'assainissement au titre des travaux sur le réseau des eaux pluviales est ajustée à 4,5 M€ (+ 0,7 M€).

En matière de gestion de la dette (chapitre 16), les prévisions de remboursements en capital de la dette sont abondées de 7,1 M€. Après le vote de cette décision modificative, le programme d'emprunts nouveaux est porté à 477,3 M€.

2° - Budget annexe de l'assainissement

Le service public de l'assainissement est assuré directement par la Métropole. Cette activité assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est retracée dans un budget annexe soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics industriels et commerciaux.

a) - Affectation des résultats 2019 et montants globaux de la décision modificative

Le résultat de l'exercice 2019 pour la section d'exploitation présente un excédent de 12 M€. Avec la reprise du solde reporté 2018 de 0,8 M€, l'excédent de clôture de la section s'établit à 12,8 M€.

En investissement, avec le résultat reporté 2018 de - 15,1 M€ et, au vu l'excédent 2019 de 3,9 M€, la section d'investissement présente un solde de clôture de - 11,3 M€.

Il est nécessaire d'affecter 11,3 M€ de l'excédent d'exploitation à la résorption de ce déficit. Il est également nécessaire d'affecter 0,3 M€ à la couverture des restes à réaliser (en dépenses) à fin 2019 reportés en 2020.

À cette suite, il est proposé une affectation complémentaire à la section d'investissement de 1,2 M€.

L'excédent de fonctionnement capitalisé atteint 12,5 M€ et le résultat net d'exploitation 0,3 M€.

Affectation du résultat budget annexe de l'assainissement - Tableau n° 3 (mouvements réels et d'ordre)

Budget annexe de l'assainissement	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Solde d'exécution en exploitation		
résultat de l'exercice 2019 (excédent)		12 023 354,97
solde du résultat reporté 2018		765 845,00
résultat de clôture 2019		12 789 199,97
Solde d'exécution en investissement		
résultat de l'exercice 2019 (excédent)		3 873 039,40
solde du résultat reporté 2018	15 126 428,59	

Budget annexe de l'assainissement	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
résultat de clôture 2019 (déficit)	11 253 389,19	
Affectation des résultats		
résultat d'investissement reporté (001)	11 253 389,19	
plus-value de cession constatée au (1064)		37 300,00
excédent d'exploitation capitalisé (1068)		12 468 887,57
résultat d'exploitation reporté (002)		283 012,40

En mouvements réels, les propositions nouvelles en section d'investissement s'établissent à 11,4 M€ en dépenses, dont 1,3 M€ sur le périmètre PPI. En recettes, 11,9 M€ sont proposés (hors reprise de résultats), dont 1 M€ sur le périmètre de la PPI. En section d'exploitation, les dépenses sont ajustées à hauteur de - 0,1 M€ et les recettes nouvelles s'établissent à 2,2 M€.

Les écritures patrimoniales (10 M€) constatent des régularisations comptables d'emprunts en dépenses et recettes. Les autres mouvements d'ordre se rapportent aux dotations aux amortissements (0,1 M€ mouvements intersection) et à l'ajustement du virement de la section d'exploitation à l'investissement (+ 2,3 M€) porté à 4,7 M€.

Décision modificative n° 1 - 2020 - Budget annexe de l'assainissement - Synthèse - Tableau n° 4 (mouvements réels et d'ordre)

Budget annexe de l'assainissement	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Investissement	**32 744 769,18**	**32 744 769,18**
déficit de clôture de l'investissement reporté	11 253 389,19	
affectation excédent d'exploitation reporté		12 468 887,57
Affectation plus-values de cessions 2019		37 300,00
Propositions nouvelles dont	**11 441 379,99**	**11 867 426,61**
PPI	1 291 324,54	1 013 926,61
hors PPI	10 150 055,45	10 853 500,00
opérations d'ordre patrimoniales	10 000 000,00	10 000 000,00
mouvements d'ordre intersections	50 000,00	-
virement de la section d'exploitation		2 274 255,00
Emprunts en euros (écriture d'ajustement)		- 3 903 100,00
Exploitation	**2 499 402,40**	**2 499 402,40**
excédent d'exploitation reporté (résultat net 2019)		283 012,40
restes à réaliser en 2019 reportés en 2020	283 012,40	
propositions nouvelles	- 57 865,00	2 166 390,00
virement à la section d'investissement	2 274 255,00	
mouvements d'ordre intersections	-	50 000,00
Total	**35 244 171,58**	**35 244 171,58**

À l'issue de la décision modificative, les dépenses réelles d'exploitation 2020 sont portées à 79,9 M€ et les recettes à 116,2 M€ (hors reprise des résultats). Les dépenses réelles d'investissement atteignent 70,4 M€ (hors reprise des résultats) et les recettes 45,1 M€. Les crédits de paiement 2020 de la PPI représentent désormais 40,8 M€ en dépenses et 1,8 M€ en recettes.

La décision modificative n° 1 du budget annexe de l'assainissement est ainsi arrêtée en équilibre à la somme de 35,2 M€.

b) - Propositions nouvelles de la décision modificative n° 1 par chapitre budgétaire

Les principales propositions de la décision modificative n° 1 sont détaillées ci-après par chapitre, en sections d'exploitation et d'investissement en mouvements réels.

En dépenses d'exploitation, 0,4 M€ permet le lancement d'une étude pour augmenter la capacité de traitement des eaux pluviales de la station d'épuration de Saint Fons. Les dépenses d'entretien des réseaux sont abondées de 0,4 M€ (chapitre 011).

Au vu des données du compte administratif 2019, les prévisions de refacturation des prestations mutualisées avec le budget principal approuvées par délibération n° 2019-3884 du Conseil du 4 novembre 2019 sont diminuées de 1,2 M€ (- 0,5 M€ en charges à caractère général et - 0,7 M€ en charges de personnel).

Il est proposé d'inscrire 0,2 M€ au titre des dépenses liées à la crise sanitaire, soit 0,1 M€ pour l'achat d'équipements de protection individuelle et matériels nécessaires à la continuité de service (chapitre 011) et 0,1 M€ pour la prime exceptionnelle versée aux agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire (délibération n° 2020-4328 du Conseil du 8 juin 2020).

En recettes d'exploitation, la contribution du budget principal versée au titre des eaux pluviales est portée à 19,7 M€ soit + 1,7 M€ (chapitre 70). Les subventions attendues de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse sont abondées de 0,5 M€ (chapitre 74).

Concernant l'investissement du périmètre PPI, on note une augmentation de 0,3 M€ des crédits de paiement destinés à l'acquisition de véhicules légers à faible impact environnemental.

0,3 M€ abonde les crédits destinés au financement des travaux sur les réseaux d'assainissement de la vallée de la chimie.

Une recette de 0,9 M€ est attendue de l'Agence de l'eau au titre du dispositif plan de rebond eau, biodiversité, climat et des travaux d'aménagement de la station d'épuration de Fontaines sur Saône.

Hors périmètre PPI, la participation du budget principal est abondée de 0,7 M€ (chapitre 13) au vu du programme de travaux nécessaires à la collecte des eaux pluviales dans les réseaux unitaires.

Il est proposé d'inscrire 10,2 M€ en dépenses et 6,2 M€ en recettes (chapitre 16) en vue de futures opérations de renégociation d'emprunts.

Après le vote de cette décision modificative, le programme d'emprunts nouveaux est porté à 26,4 M€.

3° - Budget annexe des eaux

Ce budget, retraçant une gestion via une délégation de service public, est assujetti à la TVA et soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics industriels et commerciaux.

a) - Affectation des résultats 2019 et montants globaux de la décision modificative

Le résultat de l'exercice 2019 pour la section d'exploitation présente un excédent de 5 M€. Avec la reprise du solde reporté 2018 (+ 0,6 M€), l'excédent de clôture de la section s'établit à 5,6 M€.

En investissement, avec le résultat reporté 2018 de - 5,7 M€ et, au vu de l'excédent 2018 de 1,3 M€, la section d'investissement présente un déficit de clôture de - 4,5 M€.

Il est nécessaire d'affecter 4,5 M€ de l'excédent d'exploitation à la résorption de ce déficit. Il est également nécessaire d'affecter 0,6 M€ à la couverture des restes à réaliser (en dépenses) à fin 2019 reportés en 2020.

Le résultat net d'exploitation s'établit à 1,1 M€.

Affectation du résultat budget annexe des eaux - Tableau n° 5 (mouvements réels et d'ordre)

Budget annexe des eaux	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Solde d'exécution en exploitation		
résultat de l'exercice 2019 (excédent)		4 974 299,72
solde du résultat reporté 2018		564 657,59
résultat de clôture 2019		5 538 957,31
Solde d'exécution en investissement		
résultat de l'exercice 2019 (excédent)	0,00	1 286 004,99
solde du résultat reporté 2018	5 747 000,94	
résultat de clôture 2019 (déficit)	4 460 995,95	
Affectation des résultats		
résultat d'investissement reporté (001)	4 460 995,95	
excédent d'exploitation capitalisé (1068)		4 460 995,95
résultat d'exploitation reporté (002)		1 077 961,36

En mouvements réels, en section d'exploitation, les prévisions sont ajustées de - 0,2 M€ en dépenses et + 0,4 M€ en recettes.

En mouvement d'ordre, il est proposé d'ajuster le virement de la section d'exploitation à la section d'investissement de - 1 M€ pour le ramener à 0,7 M€ à l'issue de l'étape. Les autres mouvements intersection se rapportent aux prévisions de dotations aux amortissements et étalement des subventions reçues abondées à hauteur de 2,7 M€.

Décision modificative n° 1 - 2020 - Budget annexe des eaux - Synthèse - Tableau n° 6 (mouvements réels et d'ordre)

Budget annexe des eaux	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Investissement	**3 067 985,05**	**3 067 985,15**
déficit de clôture de l'investissement reporté	4 460 995,95	
affectation excédent d'exploitation reporté		4 460 995,95
virement de la section d'exploitation		- 1 021 319,00
mouvements intersections	280 000,00	2 400 000,00
Propositions nouvelles dont	**- 1 673 010,90**	**49 608,20**
PPI	- 1 817 581,90	49 608,20
hors PPI	144 571,00	
emprunts en euros (écriture d'ajustement)		- 2 821 300,00
Exploitation	**1 760 961,36**	**1 760 961,36**
excédent d'exploitation reporté (résultat net 2019)		1 077 961,36
restes à réaliser en 2019 reportés en 2020	605 644,30	
propositions nouvelles	- 223 363,94	403 000,00
mouvements intersections	2 400 000,00	280 000,00
virement à la section d'investissement	- 1 021 319,00	
Total	**4 828 946,51**	**4 828 946,51**

À l'issue de cette décision modificative, les dépenses réelles d'exploitation 2020 sont portées à 12,3 M€, les recettes réelles de cette section à 25,9 M€ (hors reprise des résultats).

Les dépenses réelles d'investissement atteignent 24,5 M€ (hors reprise des résultats) et les recettes correspondantes 14,2 M€. Les crédits de paiement 2020 de la PPI représentent désormais 21,5 M€ en dépenses et 0,3 M€ en recettes.

La décision modificative n° 1 du budget annexe des eaux est ainsi arrêtée en équilibre à la somme de 4,8 M€.

b) - Propositions nouvelles de la décision modificative n° 1 par chapitre budgétaire

Les principales propositions de la décision modificative n° 1 sont détaillées ci-après par chapitre, en sections d'exploitation et d'investissement.

En dépenses d'exploitation, au vu des données du compte administratif 2019, les prévisions de refacturation des prestations mutualisées entre les budgets principal et annexes telles que prévues par la délibération n° 2019-3884 du Conseil du 4 novembre 2019 sont diminuées de 0,2 M€ (- 0,1 M€ en charges à caractère général du chapitre 011 et - 0,1 M€ en charges de personnel du chapitre 012).

En recettes d'exploitation, 0,3 M€ concerne des produits exceptionnels (chapitre 77) de malus contractuels à percevoir du délégataire Eau du Grand Lyon ; 0,1 M€ de participation (chapitre 74) de communes partenaires malgaches au titre de nos actions de coopération décentralisée.

En matière de dépenses d'investissement du périmètre PPI, on note le report en 2021 de 0,9 M€ lié à la réhabilitation de la conduite d'eau potable entre la station de Croix-Luizet et le réservoir de Parilly et de 0,2 M€ pour les travaux de sureté sur les ouvrages en eau potable du territoire.

Hors PPI, les prévisions de dépenses de remboursement d'emprunt (chapitre 16) sont portées à 3 M€ (+ 0,1 M€).

Après le vote de cette décision modificative, le programme d'emprunts nouveaux est porté à 9,5 M€.

4° - Budget annexe du réseau de chaleur

Depuis le 1er janvier 2015, et selon l'article L 3641-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la Métropole dispose de la compétence pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains, en lieu et place des communes situées sur son territoire.

S'agissant d'un service public local à caractère industriel et commercial (SPIC), ce budget relève de l'instruction budgétaire et comptable M41, applicable aux services publics de distribution d'énergie électrique et gazière. Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA. La TVA est gérée hors budget, par le comptable de la Métropole, les montants sont donc proposés pour leurs valeurs hors taxes.

a) - Affectation des résultats 2019 et montants globaux de la décision modificative

Le résultat de l'exercice 2019 pour la section d'exploitation présente un excédent de 0,7 M€. Avec la reprise du solde reporté 2018 (+ 0,6 M€), l'excédent de clôture s'établit à 1,3 M€.

En investissement, avec un résultat reporté 2018 de - 0,3 M€ et, au vu du déficit 2019 de 1,2 M€, la section d'investissement présente un déficit de clôture de - 1,5 M€.

Il est nécessaire d'affecter la totalité de l'excédent d'exploitation à la résorption partielle de ce déficit.

Affectation du résultat budget annexe du réseau de chaleur - Tableau n° 7 (mouvements réels et d'ordre)

Budget annexe du réseau de chaleur	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Solde d'exécution en exploitation		
résultat de l'exercice 2019 (excédent)		722 991,96
solde du résultat reporté 2018		625 000,00
résultat de clôture 2019		1 347 991,96
Solde d'exécution en investissement		
résultat de l'exercice 2019 (déficit)	1 199 147,68	

Budget annexe du réseau de chaleur	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
solde du résultat reporté 2018	301 747,38	
résultat de clôture 2019	1 500 895,06	
Affectation des résultats		
résultat d'investissement reporté (001)	1 500 895,06	
excédent d'exploitation capitalisé (1068)		1 347 991,96
résultat d'exploitation reporté (002)		0,00

En mouvements réels, les propositions nouvelles en section d'investissement s'établissent à - 1,3 M€ en dépenses et + 1,3 M€ en recettes hors périmètre PPI. En section d'exploitation, 1,2 M€ de dépenses réelles sont proposées.

En mouvement d'ordre, il est proposé d'ajuster le virement de la section d'exploitation à la section d'investissement de - 1,2 M€ pour le ramener à 2,6 M€ à l'issue de l'étape. Les autres mouvements intersections se rapportent aux prévisions de dotations aux amortissements et étalement des subventions reçues abondées à hauteur de 0,2 M€.

Décision modificative n° 1 - 2020 - Budget annexe du réseau de chaleur - Synthèse - Tableau n° 8 (mouvements réels et d'ordre)

Budget annexe du réseau de chaleur	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Investissement	**224 565,96**	**224 565,96**
déficit de clôture de l'investissement reporté	1 500 895,06	-
affectation excédent de fonctionnement reporté		1 347 991,96
virement de la section d'exploitation		- 1 223 426,00
Propositions nouvelles dont	**- 1 326 329,10**	**-**
PPI	- 475 000,00	
hors PPI	- 851 329,10	
mouvements intersections	50 000,00	100 000,00
Exploitation	**50 000,00**	**50 000,00**
excédent d'exploitation reporté (résultat net 2019)		-
virement à la section d'investissement	- 1 223 426,00	
propositions nouvelles	1 173 426,00	
mouvements intersections	100 000,00	50 000,00
Total	**274 565,96**	**274 565,96**

Les dépenses réelles d'exploitation 2020 sont portées à l'issue de la décision modificative n° 1 à 13,2 M€, les recettes réelles à 17,6 M€. En investissement, les dépenses réelles s'établissent à 8 M€, les recettes correspondantes à 5,2 M€ (hors reprise des résultats). Les crédits de paiement 2020 du périmètre PPI représentent 0,04 M€ en dépenses.

La décision modificative n° 1 du budget annexe du réseau de chaleur est arrêtée en équilibre à la somme de 0,3 M€.

b) - Propositions nouvelles de la décision modificative n° 1 par chapitre budgétaire

Les principales propositions de la décision modificative n° 1 sont détaillées ci-après par chapitre, en section d'exploitation et d'investissement.

En dépenses d'exploitation, des régularisations de taxes foncières dues au titre des chaufferies de Lyon, Villeurbanne et Givors requièrent 1,1 M€ de crédits complémentaires (chapitre 011).

L'actualisation des intérêts courus non échus nécessite l'inscription de 0,1 M€ en charges financières (chapitre 66).

0,8 M€ permettra le lancement d'études (chapitre 204) relative à l'évolution de nos équipements et réseaux.

En investissement, la prévision de remboursements anticipés inscrite au budget primitif est minorée de 1,7 M€ (chapitre 16) pour atteindre 7,2M€.

5° - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe

Ce budget est établi selon la nomenclature M57, séparément du budget principal, pour tenir une comptabilité distincte des opérations d'aménagement réalisées directement par les services de la Métropole. Les dépenses et recettes sont assujetties à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée, hors budget, par le comptable de la Métropole. C'est pourquoi les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes. Les terrains sont aménagés pour être revendus à des tiers et n'ont donc pas vocation à être intégrés au patrimoine métropolitain : la réglementation a ainsi prévu d'imputer en section de fonctionnement les dépenses et recettes correspondantes. Chaque dépense réelle de fonctionnement vient abonder le stock de terrains aménagés, sous la forme de mouvements d'ordre de transfert en dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement. Le déstockage des biens intervient par des mouvements d'ordre inverses au moment de la vente des terrains aménagés.

a) - Affectation des résultats 2019 et montants globaux de la décision modificative

Le résultat de l'exercice 2019 pour la section de fonctionnement présente un excédent de 5,5 M€. En l'absence de résultat antérieur reporté 2018, l'excédent de clôture s'établit à 5,5 M€.

Avec un résultat reporté 2018 de - 11,2 M€ et, au vu de l'excédent 2019 de 5,6 M€, la section d'investissement présente un déficit de clôture de - 5,5 M€.

Il est nécessaire d'affecter 5,5 M€ de l'excédent de fonctionnement à la résorption de ce déficit, laissant un résultat global de clôture nul.

Affectation du résultat budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - Tableau n° 9 (mouvements réels et d'ordre)

Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Solde d'exécution en fonctionnement		
résultat de l'exercice 2019 (excédent)		5 538 335,20
solde du résultat reporté 2018		0,00
résultat de clôture 2019		5 538 335,20
Solde d'exécution en investissement		
résultat de l'exercice 2019 (excédent)		5 623 653,43
solde du résultat reporté 2018	11 161 688,63	
résultat de clôture 2019 (déficit)	5 538 335,20	
Affectation des résultats		
résultat d'investissement reporté (001)	5 538 335,20	
excédent de fonctionnement capitalisé (1068)		5 538 335,20
résultat de fonctionnement reporté (002)		0,00

En mouvements réels, les propositions nouvelles en section de fonctionnement s'établissent à 2,3 M€ en dépenses et en recettes.

Les modifications des prévisions d'ordre (autre que le virement à l'investissement) concernent les mouvements des comptes de stocks de terrains (mouvements croisés intersections) pour 0,6 M€ en dépenses et - 3,2 M€ en recettes.

Aussi, il est proposé d'équilibrer la décision modificative par un ajustement du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de + 3,8 M€.

Décision modificative n° 1 - 2020 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - Synthèse - Tableau n° 10 (mouvements réels et d'ordre)

Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Investissement	**6 135 599,20**	**6 135 599,20**
déficit de clôture de l'investissement reporté	5 538 335,20	
affectation excédent de fonctionnement reporté		5 538 335,20
opération d'ordre de transfert entre sections	597 264,00	- 3 214 486,00
virement de la section de fonctionnement		3 811 750,00
Fonctionnement	**2 942 928,00**	**2 942 928,00**
propositions nouvelles	2 345 664,00	2 345 664,00
opération d'ordre de transfert entre sections	- 3 214 486,00	597 264,00
virement à la section d'investissement	3 811 750,00	
Total	**9 078 527,20**	**9 078 527,20**

Les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement 2020 sont portées à l'issue de la décision modificative n° 1 à 16,6 M€.

Ainsi, la décision modificative n°1 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe est arrêtée en équilibre à la somme de 9,1 M€.

b) - Propositions nouvelles de la décision modificative n° 1 par chapitre budgétaire

Les principales propositions de la décision modificative n° 1 sont détaillées ci-après par opération d'aménagement en section de fonctionnement.

Au vu de l'avancement des travaux sur la ZAC Villeurbanne la soie, il est nécessaire d'inscrire 2,3 M€ en dépenses (chapitre 65) afin de verser en 2020 plutôt qu'en 2021, comme initialement prévu, la participation à la Commune de Villeurbanne pour la construction du groupe scolaire (chapitre 65). Les prévisions de recettes sont décalées en 2021 pour un montant de - 3,6 M€ (chapitres 74 et 75).

La participation du budget principal est portée à 5,6 M€ soit + 5,5 M€ (chapitre 75).

6° - Budget annexe du restaurant administratif

a) - Affectation des résultats 2019 et montants globaux de la décision modificative

Compte tenu du mode de financement du budget annexe du restaurant administratif (subvention du budget principal calculée de façon à équilibrer ce budget sans créer d'autofinancement), le résultat de clôture 2019 est nul et ne donne pas lieu à affectation de résultat.

Décision modificative n° 1 - 2020 - Budget annexe du restaurant administratif - Synthèse - Tableau n° 12 (mouvements réels et d'ordre)

Budget annexe du restaurant administratif	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Investissement	**9 000,00**	**9 000,00**
déficit de clôture de l'investissement reporté	-	
affectation excédent de fonctionnement reporté		-
Propositions nouvelles	**9 000,00**	**9 000,00**
mouvements d'ordre intersections	9 000,00	20 000,00
ajustement participation budget principal		- 11 000,00

Budget annexe du restaurant administratif	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Fonctionnement	**20 000,00**	**20 000,00**
excédent de fonctionnement reporté (résultat net 2019)	-	-
Propositions nouvelles	**20 000,00**	**20 000,00**
mouvements d'ordre intersections	20 000,00	9 000,00
ajustement participation budget principal		11 000,00
Total	**29 000,00**	**29 000,00**

En mouvements d'ordre intersection, les prévisions de dotations aux amortissements et étalement des subventions reçues sont abondées à hauteur de 29 000 €. En mouvements réels, la participation du budget principal est portée à 347 000 € en investissement (- 11 000 € chapitre 13) et 2 212 840 € en fonctionnement (+11 000 € chapitre 75). Les crédits de paiement 2020 du périmètre PPI représentent 0,4 M€ en dépenses.

Ainsi, la décision modificative n°1 du budget annexe du restaurant administratif est arrêtée en équilibre à la somme de 29 000 €.

7° - Budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés

La Métropole est compétente en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés. Cette compétence concerne l'ensemble du cycle des déchets, à savoir, en phase amont, la prévention des déchets ménagers et assimilés puis, à l'issue de leur production, leur collecte et leur traitement. Ces missions de service public administratif sont financées par des recettes propres générées par le service, les produits de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et, le cas échéant et pour le solde, par le versement d'une subvention du budget principal.

Conformément à la proposition n° 13 de la mission d'information et d'évaluation (délibération n° 2019-3291 du Conseil du 28 janvier 2019), le Conseil a entériné, par délibération n° 2019-3888 du 4 novembre 2019, la création à compter du 1er janvier 2020, d'une régie dotée de la seule autonomie financière en charge de la prévention et de la gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Métropole et du budget annexe correspondant, soumis à la nomenclature M57.

a) - Montants globaux de la décision modificative

En mouvements réels, les propositions nouvelles en section d'investissement s'établissent à 5,6 M€ en dépenses sur le périmètre PPI et 3,6 M€ en recettes hors périmètre PPI.

En section de fonctionnement, les prévisions sont révisées à hauteur de 1 M€ en dépenses et 3 M€ en recettes.

En mouvements d'ordre intersections, les dotations aux amortissements sont ajustées de 2 M€.

Décision modificative n° 1 - 2020 - Budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés - Synthèse - Tableau n° 13 (mouvements réels et d'ordre)

Budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Investissement	**5 561 026,00**	**5 561 026,00**
propositions nouvelles (périmètre PPI)	5 561 026,00	-
emprunts en euros (écriture d'ajustement)		3 561 026,00
mouvements d'ordre intersections		2 000 000,00
Fonctionnement	**3 006 981,00**	**3 006 981,00**
propositions nouvelles	1 006 981,00	3 006 981,00
mouvements d'ordre intersections	2 000 000,00	
Total	**8 568 007,00**	**8 568 007,00**

Les mouvements réels de la section de fonctionnement 2020 sont portés à l'issue de la décision modificative n° 1 à 148,4 M€ en dépenses et 159,3 M€ en recettes. En investissement, les dépenses réelles s'établissent à 30,6 M€, dont 27,4 M€ périmètre PPI et les recettes à 19,6 M€.

Ainsi, la décision modificative n° 1 du budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés est arrêtée en équilibre à la somme de 8,6 M€.

b) - Propositions nouvelles de la décision modificative n° 1 par chapitre budgétaire

Les principales propositions de la décision modificative n° 1 sont détaillées ci-après par chapitre, en sections de fonctionnement et d'investissement.

En dépenses de fonctionnement, 0,3 M€ est proposé, dont 0,2 M€ au titre des dépenses liées à la crise sanitaire telles que l'achat d'équipements de protection individuelle et matériels nécessaires à la continuité de service (chapitre 011).

Les prévisions en matière de charges de personnel (chapitre 012) sont abondées de 0,5 M€, dont 0,4 M€ pour la prime exceptionnelle versée aux agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire (délibération n° 2020-4328 du Conseil du 8 juin 2020).

L'actualisation des intérêts courus non échus requiert l'inscription de 0,1 M€ en charges financières (chapitre 66).

En recettes de fonctionnement, au vu des bases prévisionnelles transmises par les services fiscaux, le produit de la TEOM est porté à 114,7 M€ (+ 1,2 M€ - chapitre 731).

Au vu de ces propositions nouvelles, la subvention d'équilibre versée par le budget principal est portée à 10,7 M€ (+ 1,8 M€ en chapitre 75).

Les crédits de paiement 2020 des opérations récurrentes d'investissement sont abondés, notamment pour l'acquisition de poids lourds affectés à la collecte (+ 3,4 M€) ou encore les travaux de l'usine d'incinération Lyon nord (+1,8 M€).

Compte tenu des inscriptions opérationnelles, le programme d'emprunt long terme est porté à 19,6 M€ après le vote de cette décision modificative (+ 3,6 M€ au chapitre 16).

II - Révision des autorisations de programme et d'engagement

Les autorisations de programme et d'engagement déterminent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses pluriannuelles. Le montant des autorisations de programme et d'engagement peut être révisé à chaque étape budgétaire. Les crédits de paiement fixent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme et d'engagement correspondantes (article L 3661-7 du CGCT).

Les montants d'autorisations de programme et d'engagement adoptés en étape budgétaire sont ensuite affectés par délibération (Commission permanente ou Conseil de la Métropole) à des projets, études ou opérations récurrentes.

Les autorisations de programme nouvelles ouvertes en 2020

Par délibération n° 2020-4119 du Conseil du 20 janvier 2020, la Métropole a fixé le montant de l'autorisation budgétaire pluriannuelle des autorisations de programme nouvelles, à lancer au cours de l'exercice, à 750 M€ répartis de la manière suivante :

- 477,1 M€ pour les projets, dont 437,2 M€ pour le budget principal,
- 272,9 M€ pour les opérations récurrentes, dont 238,6 M€ pour le budget principal.

Au cours des Conseils des mois de janvier, avril, juin et juillet 2020, 336,7 M€ ont été individualisés.

Au vu de l'analyse des besoins prévisionnels pour le 2nd semestre 2020 et afin de maintenir la capacité à investir de la Métropole, il est proposé d'inscrire 100 M€ d'autorisations de programme nouvelles supplémentaires en dépenses, dont 12,5 M€ pour les opérations récurrentes et 87,5 M€ pour les projets.

Le montant des autorisations de programme nouvelles 2020 serait ainsi porté à 850 M€ :

- 564,6 M€ pour les projets, dont 527,8 M€ pour le budget principal,
- 285,4 M€ pour les opérations récurrentes, dont 244,5 M€ pour le budget principal.

Cette augmentation permet essentiellement de couvrir les besoins de crédits liés à la prise en charge des mesures de soutien au tissu économique local, dont l'aide d'urgence destinée aux entreprises à hauteur de 105 M€. Ces mesures ont fait l'objet de 3 délibérations d'individualisation au cours des Conseils précédents. Il convient à présent de ré-abonder l'enveloppe allouée au lancement des nouveaux projets prévus en 2020.

À l'issue des révisions d'autorisations de programme nouvelles 2020 proposées par budget, en dépenses et en recettes, les prévisions pluriannuelles établies initialement au budget primitif s'établiraient comme suit :

Autorisations de programme nouvelles	Budget primitif 2020 (en €)		Budget prévu 2020 après vote de la décision modificative (en €)	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
budget principal	675 766 954	37 684 947	772 263 672,81	21 868 947,17
budget annexe de l'assainissement	32 977 974	55 985	33 686 161,85	9 400 000
budget annexe des eaux	13 161 834	89 681	10 415 720,64	500 000
budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés	22 706 238		31 747 444,7	
budget annexe restaurant administratif	387 000		387 000	
budget annexe réseau de chaleur	5 000 000		1 500 000	
Total	**750 000 000**	**37 830 613**	**850 000 000**	**31 768 947,17**

2° - Les autorisations d'engagement nouvelles ouvertes en 2020

En matière d'insertion, la poursuite des actions engagées dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de la lutte contre la pauvreté nécessite l'ouverture d'une autorisation d'engagement complémentaire de 1,1 M€.

Pour 2020, les autorisations d'engagement nouvelles seront ainsi portées à :

Autorisations d'engagement nouvelles	Budget primitif 2020 (en €)		Budget prévu 2020 après vote de la décision modificative (en €)	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
budget principal	27 707 260,83	1 001 507,00	28 757 260,83	1 014 007,00
budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe	24 000 000,00	4 379 292,00	24 000 000,00	4 379 292,00
Total	**51 707 261,83**	**5 380 799,00**	**52 757 260,83**	**5 393 299,00**

III - Régularisations sur exercices antérieurs relatives aux immobilisations

Dans le cadre de travaux de fiabilisation de l'actif immobilisé de la Métropole engagés avec la Trésorerie, il convient de régulariser des écritures d'amortissements passées à tort ou non passées sur les exercices antérieurs. Ces corrections sont sans impact sur les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement, car elles relèvent d'opérations d'ordre non budgétaires. L'état de l'actif sera donc revu pour les biens amortissables en collaboration avec le comptable public et les plans d'amortissement recalculés selon le tableau annexé à la présente délibération ;

Le conseil d'exploitation de la régie du budget annexe de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés entendu ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Reporte les résultats antérieurs, conformément aux écritures du comptable public, des budgets de la Métropole :

- en excédent de fonctionnement :

. 246 830 204,68 € pour le budget principal,
. 12 789 199,97 € pour le budget annexe de l'assainissement,
. 5 538 957,31 € pour le budget annexe des eaux,
. 1 347 991,96 € pour le budget annexe du réseau de chaleur,
. 5 538 335,20 € pour le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie direct,
. 0,00 € pour le budget annexe du restaurant administratif ;

- en déficit d'investissement :

. 230 215 984,51 € pour le budget principal,
. 11 253 389,19 € pour le budget annexe de l'assainissement,
. 4 460 995,95 € pour le budget annexe des eaux,
. 1 500 895,06 € pour le budget annexe du réseau de chaleur,
. 5 538 335,20 € pour le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie direct,
. 0,00 € pour le budget annexe du restaurant administratif.

2° - Affecte :

a) - 230 215 984,51 € sur les 246 830 204,68 € de l'excédent cumulé de fonctionnement constaté au compte administratif 2019 du budget principal à la section d'investissement,

b) - 12 468 887,57 sur les 12 789 199,97 € de l'excédent cumulé d'exploitation constaté au compte administratif 2019 du budget annexe de l'assainissement à la section d'investissement,

c) - 4 460 995,95 € sur les 5 538 987,31 € de l'excédent cumulé d'exploitation constaté au compte administratif 2019 du budget annexe des eaux à la section d'investissement,

d) - la totalité de l'excédent cumulé d'exploitation du budget annexe du réseau de chaleur, soit 1 347 991,96 € à la résorption du déficit d'investissement constaté au compte administratif 2019,

e) - la totalité de l'excédent cumulé de fonctionnement du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie direct, soit 5 538 335,20 € à la résorption du déficit d'investissement constaté au compte administratif 2019.

3° - Décide :

a) - la mise à jour, par propositions nouvelles, au titre de l'année 2020 des prévisions budgétaires par chapitre, selon les maquettes réglementaires jointes à la présente délibération,

b) - la révision des autorisations de programme globales nouvelles 2020 en dépenses et en recettes comme suit :

- budget principal :

. dépenses : 96 496 719 €,
. recettes : 7 051 222 €,

- budget annexe de l'assainissement :

. dépenses : 708 188 €,
. recettes : 9 400 000 €,

- budget annexe des eaux :

. dépenses : - 2 746 114 €,
. recettes : 500 000 €,

- budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés :

. dépenses : 9 041 207 €,

- budget annexe réseau de chaleur :

. dépenses : - 3 500 000 €,

c) - la révision des autorisations d'engagement globales nouvelles 2020 en dépenses et en recettes comme suit :

- budget principal :

. dépenses: 1 050 000 €,
. recettes : 12 500 €.

4° - Autorise l'individualisation complémentaire des autorisations de programmes récurrentes 2020, ci-après annexées, comme suit :

- budget principal :

Opérations récurrentes 2020 dépenses : 5 895 000 €, dont :

. 500 000 € en 2020,
. 4 750 000 € en 2021,
. 645 000 € en 2022 ;

- budget annexe de l'assainissement :

Opérations récurrentes 2020 dépenses : 200 000€, dont

. 200 000 € en 2021 ;

- budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés :

Opérations récurrentes 2020 dépenses : 6 383 733 €, dont :

. 3 527 642 € en 2020,
. 2 856 091 € en 2021.

5° - Approuve la décision modificative n° 1 pour 2020 arrêtée en conséquence à la somme de :

- 411 595 622,05 € pour le budget principal,
- 35 244 171,58 € pour le budget annexe de l'assainissement,
- 4 828 946,51 € pour le budget annexe des eaux,
- 274 565,96 € pour le budget annexe du réseau de chaleur,
- 9 078 527,20 € pour le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe,
- 29 000,00 € pour le budget annexe du restaurant administratif,
- 8 568 007,00 € pour le budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés.

6° - Précise qu'à l'égard du comptable public, cette approbation porte sur les montants par chapitre dans chacune des sections, le budget principal, le budget du restaurant administratif et le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe étant votés selon la nomenclature budgétaire M57 par nature, les budgets annexes des eaux et de l'assainissement étant votés selon la nomenclature budgétaire M49, le budget annexe du réseau de chaleur étant voté selon la nomenclature budgétaire M41.

7° - Approuve les opérations d'ordre non budgétaires à effectuer au budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés par le comptable public pour correction sur des mouvements passés sur des biens transférés du budget principal au 1er janvier 2020, comme suit :

Le compte 1068 sera débité de 4 836,13 € en contrepartie du crédit des comptes d'amortissements des immobilisations (comptes 28) présentés en annexe pour procéder à la régularisation de certains montants d'amortissement sous-évalués.

Le compte 1068 sera crédité de 35 533,44 € en contrepartie du débit des comptes d'amortissements des immobilisations (comptes 28) présentés en annexe pour procéder à la régularisation de certains montants d'amortissement sur évalués à tort.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 octobre 2020.